

REPUBLIQUE FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES

Unité - Justice – Progrès

Chef de l'Etat

Moroni, le - 9 DEC. 2000

DECRET N°00- 125 /CE

Portant nomination des Membres du Gouvernement.

LE CHEF DE L'ETAT

VU la Charte Constitutionnelle du 7 août 2000, notamment en son article 7 alinéa 2 ;

VU le décret N° 00-124/CE du 29 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

D E C R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le Gouvernement de la République Fédérale Islamique des Comores est composé ainsi qu'il suit :

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
Monsieur SOUEF Mohamed El-Amine

Ministre des Finances, du Budget et de la privatisation
Monsieur Assoumany ABOUDOU

Ministre de la Production et de l'Environnement
Monsieur SAID ALI Boina Ali

Ministre de la Justice et des Affaires Islamiques
Monsieur Yahaya MOHAMED Illasse

Ministre des Transports, du Tourisme, des Postes et Télécommunications
Monsieur Mohamed ALI ATHOUMANI

... / ...

